



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt, le **vingt-cinq septembre**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 21/9/2020

**Présents** : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Nathalie, FERRIE Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David.

**Pouvoirs** : BRUNET Pierre à BAQUIE Frédéric

RUMEAU Frédérique à CAZOTTES Aurélien

**Absents** :

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Marc BERNADBEROY a été élu secrétaire de séance.

### **Correction : Date**

## **2020/41. Mutualisation pour les achats groupés énergie et assurances**

Monsieur le Maire demande à Mr Didier Bigeonneau, qui a instruit le dossier, de le présenter au conseil.

### **Achats groupés énergie**

En 2015 la commune a fait le choix d'adhérer, dans le cadre du SICOVAL, à un groupement d'achat UGAP qui négocie les prix au niveau national avec les gros fournisseurs d'énergie (EDF, TOTAL Direct ENERGIE, ENGIE, ALTERNA). Le fournisseur actuel de la commune est TOTAL Direct Energie.

Le SICOVAL va relancer une consultation pour l'achat d'énergies (Gaz, Electricité) pour ses besoins propres. Il propose aux communes adhérentes de participer. Il a passé un contrat d'Assistance à Maître d'Ouvrage avec UNIXIAL, qui devrait apporter un meilleur service que l'UGAP, tant sur le plan de la qualité de service par sa proximité, que sur l'efficacité budgétaire grâce à une meilleure réactivité sur le marché des achats groupés.

La commune est un « petit » consommateur, et devrait encore baisser sa consommation après la réalisation de son projet de chauffage alternatif pour les deux bâtiments situés sur la place René Hébrard. Il ne faudra pas s'attendre à un impact budgétaire conséquent. Toutefois, il ne semble pas souhaitable de garder le contrat UGAP, qui impliquerait pour la commune de gérer en direct le contrat.

La commune doit choisir si elle opte pour l'option de fourniture d'une électricité verte, qui impliquerait un faible surcoût, de l'ordre de un ou deux centaines d'euros.

L'adhésion au groupement de communes entraîne un engagement pour une durée contractuelle de 4 ans . Cette adhésion nécessite une délibération du conseil municipal.

### **Achat groupé assurances**

Dans le cadre d'une renégociation de ses contrats d'assurance (immobilier, flotte auto) , le SICOVAL propose aux communes adhérentes de se grouper pour optimiser les tarifs. Il a choisi de se faire conseiller par un prestataire.

Le processus prévu est le suivant :

- Réunion d'information en Novembre

- Préconisation assureur en février 2021, et adhésion facultative dans la foulée.

Toutefois, l'échéance du contrat MAIF auquel a souscrit la commune étant au 1er Janvier, le changement éventuel ne pourrait se faire qu'au 1er Janvier 2022.

Cette démarche n'est pas engageante. La commune s'est manifestée comme étant potentiellement intéressée. Une demande de relevé de sinistralité a été faite auprès de notre assureur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion au groupement achat d'énergie du SICOVAL, selon les conditions présentées ci-dessus.
- de prévoir l'option d'achat d'une électricité verte.
- de poursuivre les discussion en cours sur la mutualisation des achats d'assurances ;
- de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre l'ensemble de ces modalités pratiques dans le respect de ces orientations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,  
Transmis en Préfecture le 30/9/2020  
Rendu exécutoire le 28/9/2020  
Affiché le 30/9/2020**

**Le Maire, Laurent BRAAK**

